



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
LIMITÉE

E/2001/L.41
25 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Session de fond de 2001

Genève, 2-27 juillet 2001

Point 6 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des résultats des grandes conférences et réunions
au sommet organisées sous l'égide de l'ONU**

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président du Conseil,
M. Ivan Simonović (Croatie), à l'issue de consultations non officielles**

**Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats
des grandes conférences et réunions au sommet
organisées sous l'égide de l'ONU**

Le Conseil économique et social,

Se félicitant que les chefs d'État et de gouvernement aient exprimé dans la Déclaration du Millénaire¹ leur volonté de le renforcer en s'appuyant sur ses succès récents afin de l'aider à remplir la mission qui lui est assignée dans la Charte des Nations Unies,

Rappelant que les buts et les objectifs que fixe la Déclaration du Millénaire² en matière économique et sociale et dans les domaines connexes, ainsi que les résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, complétés par les

¹ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

² Voir *ibid*, par. 19.

conclusions tirées de l'évaluation de ces résultats, offrent une base de portée générale pour agir aux niveaux national, régional et international,

Réaffirmant son attachement à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU et des conclusions de l'évaluation de ces opérations,

Rappelant ses conclusions concertées 1995/1 et 2000/2 et les résolutions qu'il a prises à propos de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des conclusions concertées 2000/2 du débat consacré aux questions de coordination du Conseil concernant le suivi intégré et coordonné des résultats des conférences, et en particulier les vues exprimées par les commissions techniques³,

Conscient qu'il doit concourir davantage à la coordination et à la mise en œuvre des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU en considérant ensemble les questions recoupant plusieurs domaines dans le cadre d'une évaluation globale et holistique des progrès réalisés,

1. *Rappelle* que l'Assemblée générale, lui-même, les commissions techniques compétentes et, le cas échéant, les autres organismes intéressés des Nations Unies, conservent, dans les limites de leurs attributions respectives, un rôle de premier plan dans le suivi, la coordination et la mise en application des résultats des conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU;

2. *S'engage à nouveau* à aider l'Assemblée générale à assumer la responsabilité générale qui lui revient dans la mise en application de la Déclaration du Millénaire¹, conformément à la résolution 55/162 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2000, et des résultats des conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, et dans l'évaluation de ces résultats, et à réaliser les objectifs du développement international;

³ E/2001/73.

3. *Souligne* que les commissions techniques compétentes et, le cas échéant, d'autres organismes des Nations Unies, ont des responsabilités particulières dans l'examen et l'analyse des progrès réalisés, de l'expérience acquise et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des résultats des conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU;

4. *Recommande* à l'Assemblée générale de déterminer les modalités selon lesquelles elle doit considérer les conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre des résultats des conférences et réunions au sommet organisées dans les années 90 sous l'égide de l'ONU, du point de vue notamment de la forme et de la périodicité de son examen;

5. *Décide* de renforcer ses liens avec les commissions techniques et les autres organismes compétents des Nations Unies, y compris les commissions régionales, pour assurer le suivi des conférences et réunions au sommet, en évaluant les progrès réalisés dans la solution des problèmes recoupant plusieurs domaines, et de renforcer également ses liens avec l'Assemblée générale en portant à l'attention de celle-ci les questions de politique générale qui feraient éventuellement apparaître les activités de suivi et qui pourraient appeler un examen de sa part;

6. *Encourage* toutes les parties prenantes, y compris les entreprises du secteur privé, à maintenir et renforcer la dynamique de la constitution de partenariats pour réaliser les objectifs du Sommet du Millénaire et d'autres conférences;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa session de fond de 2002 de la suite donnée à la présente résolution et de veiller à l'intégration des travaux d'évaluation et des activités de suivi du Sommet du Millénaire et des autres conférences et réunions au sommet.
